

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Révision: 22.04.2026

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** VERGIL

· **UFI:** 6K03-1016-Q00P-3P48

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

JT Agro Europe sp. z o.o.

Gate A, Aleja Grunwaldzka

472 80-309 Gdańsk, Poland

info@jtcrop.com

· **Service chargé des renseignements:** service de sécurité des produits

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: VERGIL

(suite de la page 1)



GHS07

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS08



GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphtalène
- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P331	NE PAS faire vomir.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
SP 1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH 208: Contient Propaquizafop. Peut produire une réaction allergique.
EUH 401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable

(suite page 3)

— FR —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: VERGIL

(suite de la page 2)

· vPvB: Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges**· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· **Composants dangereux:**

	Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1% naphtalène ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411, EUH066	≥25-≤50%
CAS: 9043-30-5 NLP: 500-027-2	Isotridecanol, ethoxylé (8-14 EO) ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302 ATE: LD50 oral: 500 mg/kg	≥25-≤50%
CAS: 108-32-7 EINECS: 203-572-1 Reg.nr.: 01-2119537232-48-0000	Carbonate de propylène ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≥10-≤25%
CAS: 111479-05-1	Propaquizafop ⚠ Aquatic Acute 1, H400; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Sens. 1, H317	≥2,5-<25%

· **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

agents de surface non ioniques

≥30%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers· **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: VERGIL

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas nécessaire

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des informations sur la manipulation en toute sécurité, voir la section 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.**· Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire**· Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.**· Température de stockage recommandée:** 0-30°C**· Classe de stockage (TRGS):** 12**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle****· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL**108-32-7 Carbonate de propylène**

Dermique	DNEL Long terme - effets cutanés, systémiques	20 mg/kg_bw/d (l'ouvrier)
Inhalatoire	DNEL long-term - inhalation local effects	20 mg/m ³ (l'ouvrier)
	DNEL Long terme - inhalation, effets systémiques	70,53 mg/m ³ /d (l'ouvrier)

· PNEC**108-32-7 Carbonate de propylène**

PNEC court terme, eau douce	0,9 mg/l (Organismes aquatiques)
PNEC court terme, eau de mer	0,09 mg/l (Organismes aquatiques)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: VERGIL

(suite de la page 4)

PNEC sol à court terme	0,81 mg/kg (terrestre organisms)
------------------------	----------------------------------

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Ambré

· **Odeur:**

Aromatique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé

· **Inflammabilité**

Non applicable

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé

· **Supérieure:**

Non déterminé

· **Point d'éclair**

102,6 °C

· **Température d'auto-inflammation**

410 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé

· **pH à 20 °C**

4-7

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: VERGIL

(suite de la page 5)

· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C	16,2 mm²/s
· Dynamique:	Non déterminé
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur:	Non déterminé
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,99-1,09 g/cm³
· Densité relative	Non déterminé
· Densité (15°C)	Non déterminée
· Densité de vapeur:	Non déterminé
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0,0 g/l
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.2 Stabilité chimique**· **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: VERGIL

(suite de la page 6)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 (4h)	>5,15 mg/l (rat)

9043-30-5 Isotridecanol, ethoxyliert (8-14 EO)

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

108-32-7 Carbonate de propylène

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	23.800 mg/kg (lapin)

111479-05-1 Propaquizafop

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Colinus Virginianus)
------	------	------------------------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

· **Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: VERGIL

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:**

	LC50 (96h)	6,53 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
	EC50 (48h)	12,9 mg/l (daphnia)
	EC50 (72h)	2,99 mg/l (algues)

108-32-7 Carbonate de propylène

Oral	NOEC	900 mg/l (algues)
	LC50 (48h) mg/ltr	>1.000 mg/ltr (daphnia)
	LC50 (96h)	>1.000 mg/l (poisson)
	EC50 (48h)	>1.000 mg/l (daphnia)
	EC50 (72h)	>900 mg/l (algues)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **LogP(ow)**

108-32-7	Carbonate de propylène	-0,41
111479-05-1	Propaquizafop	4,78

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable· **vPvB:** Non applicable· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **Remarque:** Toxique chez les poissons.· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP6	Toxicité aiguë
HP13	Sensibilisant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Révision: 22.04.2026

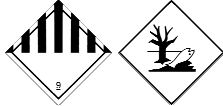
Nom du produit: VERGIL

(suite de la page 8)

HP14 | Écotoxique

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA UN3082	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. · IMDG, IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG  · Classe 9 Matières et objets dangereux divers. · Étiquette 9	
· IATA  · Class 9 Matières et objets dangereux divers. · Label 9	
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA III	
· 14.5 Dangers pour l'environnement Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Propaquizafof · Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90 · No EMS: F-A,S-F · catégorie de stockage A	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable	
· Indications complémentaires de transport: · ADR · Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml	

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement
modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: VERGIL

(suite de la page 9)

·	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· <i>Catégorie de transport</i>	3
· <i>Code de restriction en tunnels</i>	(-)
· <i>IMDG</i>	
· <i>Limited quantities (LQ)</i>	5L
· <i>Excepted quantities (EQ)</i>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucun des composants n'est compris.

· Directive 2012/18/UE· *Substances dangereuses désignées - ANNEXE I* Aucun des composants n'est compris.· *Catégorie SEVESO E2* Danger pour l'environnement aquatique· *Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t*· *Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t*· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**· *Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)*

Aucun des composants n'est compris.

· *Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT*

Aucun des composants n'est compris.

· *Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues*

Aucun des composants n'est compris.

· *Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers*

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:· *VOC (CE) 0,00 %***· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations****· Clause de non-responsabilité**

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations pertinentes pour la sécurité. Les informations sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la révision, cependant, elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit, des informations sur le produit ou des spécifications du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle. Ce document n'est valable que sous sa forme inchangée. En cas de modifications apportées par des tiers, l'exposant n'assume aucune responsabilité quant à la forme et au contenu ou aux dommages ou réclamations découlant de ces modifications. L'information n'est pas transférable à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans la présente fiche de données de sécurité est mélangé, malaxé ou transformé avec d'autres matériaux ou est soumis à une

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 y compris le règlement modificatif (CE) 2020/878

Date d'impression : 22.04.2026 Numéro de version 1.2 (remplace la version 1.1)

Révision: 22.04.2026

Nom du produit: VERGIL

(suite de la page 10)

transformation, les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne peuvent être transférées au nouveau matériau ainsi produit, sauf indication contraire expresse. La fiche de données ne libère pas l'utilisateur de l'obligation de s'assurer qu'il agit conformément à toutes les réglementations en rapport avec son activité.

· **Phrases importantes**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Contact:** FDS personne habilitée

· **Numéro de la version précédente:** 1.1

· **Acronymes et abréviations:**

- ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1
- Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**